

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers
En exercice : 19

Présents : 16
Votants : 18

L'an deux mille neuf, le quinze décembre
Le Conseil Municipal de la commune de Vix
Dûment convoqué, s'est réuni à la mairie sous la Présidence de
Monsieur Bertrand RIOT, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal :
Jeudi 10 décembre 2009

Présents : MM. Bertrand RIOT, Denis GANTIER, Mme Nadine LECERF, M. Philippe MANTEAU, , MM Claude RENARD, Fabien GUILLON(arrivé à 20 h 55 au point N°2), Julien CHABIRAND, Thierry GUILLON, Pascal BETAU, Mlle Francine CHAPITREAU, M. Laurent GOGUET, Mmes Sonia MENU, Isabelle NAROLLES, MM Paul DUMARGUE, Jean-Claude CHEVALLIER, Gilbert CHAMPION.

Absents excusés : Mme Elisabeth RAVELEAU ayant donné pouvoir à Mme Nadine LECERF.
Monsieur Pierre-Marie GEOFFROY ayant donné pouvoir à Mme Sonia MENU

Absent : Mme Delphine PAQUEREAU

Secrétaire de séance : M. Jean Claude CHEVALLIER

Le procès verbal du Conseil Municipal du 10 novembre 2009 a été approuvé.

➤ 1 - AFFAIRES GENERALES

1.1 Détermination et recrutement du nombre d'agents recenseurs

Dans le cadre du recensement, la commune doit désigner le nombre d'agents recenseurs. Monsieur Denis GANTIER explique que la commune est partagée en quatre districts et propose donc de recruter quatre agents recenseurs.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de recruter quatre agents pour le recensement de la population qui a lieu du 21 janvier au 20 février 2010.

1.2 Fixation de l'indemnité des agents recenseurs

Pour cette opération, la commune percevra une dotation forfaitaire de 3702 €. Les communes ont une entière liberté pour fixer la rémunération des agents recenseurs.

Monsieur Denis GANTIER propose de rémunérer les agents à raison de :

- 1,10 € par feuille de logement.
- 1,20 € par bulletin individuel.
- 60 € par séance de formation (il y en a 2).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte de rémunérer les agents recenseurs à raison de :

- 1,10 € par feuille de logement,
- 1,20 € par bulletin individuel,
- 60 € par séance de formation

➤ 2 - VOIRIE URBANISME

2.1 Cessions gratuites

Monsieur Philippe MANTEAU explique que pour aménager des voies, des petites parcelles de terrain qui jouxtent des rues sont cédées gratuitement. Les frais de géomètre et de notaire sont à la charge de la commune.

Le dossier n'étant pas complet, il sera traité au conseil municipal de janvier 2010.

2.2 Travaux quartier du Pont aux Chèvres

Monsieur RIOT précise que des travaux sont prévus dans le quartier du Pont aux Chèvres : les finitions des garde corps, les quais, l'habillage des perrés. Une consultation auprès du CAUE est envisagée afin de permettre à la commune de constituer le cahier des charges.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte de solliciter le CAUE pour l'étude des travaux « quartier du Pont Aux Chèvres ».

3 ASSAINISSEMENT

3.1 Tarifs assainissement 2010

Madame Nadine LECERF rappelle les tarifs assainissement 2009 :

	<i>Part communale</i>	<i>Part fermier</i>	<i>Total</i>
<i>Abonnement</i>	<i>10.70 €</i>	<i>16.30 €</i>	<i>27,00 €</i>
<i>Taxe m3</i>	<i>1,43 €</i>	<i>0,65 €</i>	<i>2,08 €</i>
<i>Forfait puits</i>	<i>30 m3/hab</i>		
<i>Taxe raccordement</i> <i>Droit accès au réseau HT</i>	<i>494.00 €</i>		<i>494.00 €</i>
<i>Travaux de raccordement</i> <i>Nouveaux branchements</i>			<i>1 550.000 €</i>

Il est proposé une augmentation pour l'année 2010 et les tarifs assainissement pour l'année 2010 sont les suivants :

	Part communale	Part fermier	Total
Abonnement	10.91 €	16.63 €	27,54 €
Taxe m3	1,44 €	0,66 €	2,10 €
Forfait puits	30 m3/hab		
Taxe raccordement Droit accès au réseau HT	503.88 €		504.00 €
Travaux de raccordement Nouveaux branchements			1 581.000 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'augmenter les tarifs assainissement pour l'année 2010 tels qu'ils sont présentés ci-dessus.

3.2 Avenant Maitrise d'œuvre de la Lagune : changement de nom du Maître d'Œuvre

Monsieur RIOT rappelle que l'entreprise SAUNIER ET ASSOCIES a changé de nom, leur nouvelle dénomination est BPR EUROPE. Afin de pouvoir régler les factures, il convient de modifier le nom du maître d'œuvre pour l'extension de la lagune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte de modifier le nom du Maitre d'œuvre pour les travaux d'extension de la Lagune : leur nouvelle dénomination est BPR EUROPE.

3.3 Emprunt assainissement

Madame Nadine LECERF rappelle que pour financer les travaux d'extension de la lagune, un emprunt était prévu au Budget Assainissement.

Quatre organismes bancaires ont été consultés pour la réalisation de cet emprunt : La Caisse d'Epargne, le Crédit Agricole, DEXIA et la Caisse des dépôts et Consignations.

Deux ont présenté une offre : la Caisse d'Epargne et le Crédit Agricole.

Après avoir étudié les dossiers, la proposition de la Caisse d'Epargne est la plus intéressante.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'accepter la proposition de la Caisse d'Epargne Bretagne Pays de Loire, avec les caractéristiques suivantes :

PRET D EQUIPEMENT LOCAL A TAUX INDEXE

Montant :	141 000 €
Durée :	144 mois
Périodicité :	trimestrielle
Taux :	EURIBOR 3 mois + 0,60 %
Taux initial:	1,3150 % (EURIBOR 3mois du 16/12/09 + marge, soit 0,715+0,60)
Amortissement :	progressif classique
Exonération des frais de dossier.	
T.E.G. :	1,3345 %

Dispositions particulières : le PDA est fixé au plus tard le 25/12/2009.

et autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de prêt avec la Caisse d'Epargne Bretagne Pays de Loire et tous les documents se référant à cet emprunt.

3.4 Indemnités pour le stockage des boues de la lagune

Monsieur Philippe MANTEAU précise qu'en attendant le plan d'épandage, les boues ont été stockées sur une parcelle de terrain appartenant à M. RENOUX Joël d'une superficie de 500 m². Il est proposé de lui verser une indemnité correspondant à une perte de récolte pour l'année 2009. Le montant de l'indemnité serait de 550 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de verser une indemnité de 550€ à Monsieur Joël RENOUX correspondant à la perte de récolte pour l'année 2009, sur la parcelle de terrain où sont stockées les boues de la Lagune.

4 – VIE SCOLAIRE

4.1 Participation communale aux dépenses de fonctionnement des établissements privés sous contrat d'association

Dans une circulaire du 19 septembre 2008, la Préfecture précise les éléments indispensables afin que les communes déterminent leur participation.

Les effectifs de l'école privée pour la rentrée de 2009/2010 se répartissent comme suit :

12 enfants scolarisés en maternelle et 26 en primaire.

Il est ici rappelé que seuls les élèves domiciliés à Vix sont pris en compte.

Le montant de la participation communale pour l'établissement privé sous contrat d'association s'élève à 17 948.58 € pour l'année scolaire 2009/2010.

(26 primaires x 226.71 € = 5 894.46 € et 12 maternelles x 1004.51 = 12 054.12 €)

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal décide d'accorder une participation communale aux dépenses de fonctionnement pour l'école privée sous contrat d'association la somme de 17 950.00 € pour l'annéescolaire 2009/2010.

5 – FINANCES

5.1 DM N° 2 Budget Commune

Afin de régulariser certains comptes, Madame Nadine LECERF détaille la décision modificative suivante sur le Budget de la Commune qui se décompose comme suit :

Fonctionnement recettes

chapitre compte libellé	budget voté	crédits nouveaux
70		
70388 autres redevances diverses	1 500.00	158.00
70848 autres organismes	0.00	244.00
70878 remboursement autres redevables	2 000.00	339.00
73		
7336 droits de place	500.00	182.00
74		
74121 dotation forfaitaire rurale 1er fraction	40 000.00	30 812.00
74718 autres participations	150.00	220.00
7478 autres organismes	0.00	89.00
Total recettes de fonctionnement		32 044.00

Fonctionnement dépenses

chapitre compte libellé	budget voté	crédits nouveaux
011		
60611 eau assainissement	5 000.00	4 000.00
60612 énergie électricité	22 000.00	15 000.00
60621 combustibles	12 000.00	1 200.00
60622 carburants	2 000.00	500.00
60623 alimentation	40 000.00	5 000.00
60624 produits de traitement	8 000.00	-1 000.00
60628 autres fournitures non stockées	1 000.00	1 700.00
60631 fournitures entretien	5 000.00	2 000.00
60632 fournitures petit équipement	14 000.00	3 000.00
6068 autres matières et fournitures	500.00	2 000.00
611 Contrat de prestations	700.00	8 000.00
6135 locations mobilières	2 000.00	500.00
61522 bâtiments	1 500.00	4 000.00
61523 voies et réseaux	30 000.00	-15 335.00
61551 matériel roulant	4 000.00	4 000.00
6182 documentation générale	1 000.00	600.00
6226 Honoraires	1 500.00	-500.00
6228 divers	1 500.00	3 000.00
6237 publications	300.00	300.00
6251 voyages et déplacements	1 000.00	1 000.00
6262 frais de télécommunications	7 770.00	500.00
627 services bancaires	200.00	800.00
6281 concours divers	800.00	150.00
6288 autres	2 790.00	1500.00
6355 taxes impôts véhicules	50.00	265.00
637 autres impôts et taxes	1 800.00	-265.00

Chapitre 012		
6218 autres personnels extérieurs	1 000.00	1 200.00
6411 personnel titulaire	270 000.00	- 9 071.00
6413 personnel non titulaire	27 000.00	300.00
64168 emploi insertion	30 000.00	-300.00
6451 cotisations Urssaf	45 000.00	- 800.00
6453 cotisations retraite	67 000.00	-1 200.00
6475 médecine travail	780.00	100.00
64832 contribution FCCPA	1 200.00	-100.00
65		
6531 indemnités	38 000.00	- 20.00
6535 formation élus	300.00	20.00
Total Dépenses Fonctionnement		32 044.00

Recettes investissement

chapitre compte libellé	budget voté	crédits nouveaux
13	136 401.00	65 071.00
1323 amendes de police		13 276.00
1323 subvention marais poitevin		42 795.00
1323 subvention informatique		9 000.00
Total recettes investissement		65 071.00

Dépenses d'investissement

chapitre compte libellé	budget voté	crédits nouveaux
20		
2031 études		10 000.00
2033 frais d'insertion		1 000.00
21		
2121 plantations	1 200.00	2 616.00
2158 pompe terrain foot	8 988.00	400.00
2183 matériel informatique	8 000.00	7 455.00
2188 matériel divers	11 100.00	20 600
(matériel ateliers 4 500)		
(étagères 3 000)		
(matériel restaurant 6 000)		
(défibrillateurs 4 300)		
(matériel espace culturel 2 800)		
2313	249 926.82	
2313 changement fenêtres		- 5 000.00
2313 divers mairie		5 000.00
2315	210 200.91	23 000.00
2315 travaux aménagement centre bourg		28 000.00
2315 travaux rond point cassinelle		-5 000.00
Total Dépenses d'Investissement		65 071.00

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte la Décision Modificative N°2 du Budget de la Commune telle qu'elle est définie ci-dessus.

5.2 DM N° 1 Budget assainissement

DM N° 1 BUDGET ASSAINISSEMENT 2009

INVESTISSEMENT	
<i>Recettes</i>	
021	12 000.00
Total R I	12 000.00
<i>Dépenses</i>	
1641	1 800.00
2315	10 200.00
Total D I	12 000.00

FONCTIONNEMENT	
<i>Recettes</i>	
704	5 000.00
70611	7 000.00
Total R F	12 000.00
<i>Dépenses</i>	
023	12 000.00
Total D F	12 000.00

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte la Décision Modificative N°1 du Budget Assainissement telle qu'elle est définie ci-dessus.

➤ 6 – **RESSOURCES HUMAINES**

6.1 Création d'un poste ATSEM 1^{ère} classe à temps non complet

Le cadre d'emploi des agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles prévoit le reclassement en tranches annuelles des ATSEM.

Un agent est concerné : Mme Caroline BERTHOMMEAU est reclassée sur un grade d'ATSEM 1^{ère} classe à partir du 31 décembre 2009.

Il faut donc prévoir la création d'un poste ASTEM 1^{ère} classe et l'inscrire au tableau des effectifs.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte de créer le poste d'ATSEM 1^{ère} classe à temps non complet à compter du 31 décembre 2009.

Accepte l'inscription au tableau des effectifs.

6.2 Modification du temps partiel de Mme Caroline BERTHOMMEAU

Pour des raisons personnelles, Mme BERTHOMMEAU demande une modification de son temps de travail.

Actuellement, elle est à temps partiel (32 h hebdomadaires) et à partir du 1^{er} janvier 2010, elle demande une diminution de 5 % supplémentaire pour une durée d'un an, ce qui lui fera un temps de travail hebdomadaire de 30,20 h.

Le planning de ses horaires sera modifié, en tenant compte de cette diminution du temps de travail et en respectant le nombre d'heures annualisées.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte la modification de 5% du temps partiel de Mme Caroline BERTHOMMEAU à compter du 1^{er} janvier 2010 pour un an. (son temps hebdomadaire passe à 30,20 h : ce qui correspond à 1392 heures annualisées).

6.3 Renouvellement du temps partiel de Mme Maguy CHARBONNIER

Mme Maguy CHARBONNIER demande son renouvellement de temps partiel (90 %) pour 6 mois à compter du 1^{er} janvier 2010.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte le renouvellement du temps partiel (90 %) de Mme Maguy CHARBONNIER pour une durée de 6 mois.

7 – QUESTIONS DIVERSES

- Bois de l'Ile Charrouin : voir avec l'ONF qui gère les attributions des lots
- Bois stocké a été distribué.
- Eclairage public : dysfonctionnement lié à la disparition d'un fusible.
-

Fait et délibéré les, jours, mois et an que dessus.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à vingt deux heures et dix minutes.

Vu pour être affiché le 22 décembre 2009, conformément à l'article L.2221-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait à VIX,
Le 22 décembre 2009
Le Maire,

Bertrand RIOT